



ENVIRONNEMENT

Zones humides

Les zones humides, c'est quoi ? A quoi ça sert ? Comment sait-on si une zone est humide ou pas ? Que peut-on et/ou que doit-on en faire ?

Zones humides, vous avez dit « zones humides » ?

Un temps mal-aimées, les zones humides sont aujourd'hui reconnues milieux d'intérêt général et protégées par la réglementation. Elles assurent naturellement des services qui coûtent très cher lorsqu'ils doivent être pris en charge par l'homme : la collectivité a ainsi un intérêt non seulement environnemental mais aussi financier à les protéger. **Il est donc nécessaire de mieux connaître ces milieux et de les prendre en compte le plus en amont possible, aussi bien dans les documents d'urbanisme que, plus largement, dans toutes les politiques et surtout dans tous les projets susceptibles de les impacter.**

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Une zone humide est un espace de transition entre terre et eau.

Le Code de l'environnement définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles* pendant au moins une partie de l'année » (article L211-1). Cette définition constitue la définition officielle en droit français.

Comment reconnaître une zone humide ?

Les deux critères à retenir pour l'identification des zones humides sont relatifs à la morphologie des sols et/ou à la présence éventuelle de plantes hygrophiles* (R211-108 du Code de l'environnement).
Si sur une zone, l'un de ces critères est rempli, elle est considérée comme humide.

* voir le feuillet d'illustrations

ATTENTION !
Ne sont pas considérées comme zones humides : les cours d'eau, les plans d'eau, les canaux, ni les infrastructures créées pour le traitement des eaux usées ou pluviales. Toutefois, il n'est pas rare de trouver des zones humides dans les terrains qui bordent certaines de ces entités.

Logos: PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE, SEINE-MARNE LE DÉPARTEMENT, eau SEINE NORMANDIE, U.M. 77, ARS, CCI SEINE-ET-MARNE



plaquette-ddt-zoneshumides.pdf (/sites/cc-bassemontois.fr/files/media/downloads/plaquette-ddt-zoneshumides.pdf)

PDF
5.7 Mo